



Paris, le 3 juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Enseignement et recherche agronomique et vétérinaire : Stéphane LE FOLL reçoit les rapports de Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS et Stéphane MARTINOT

—

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a reçu mardi 2 juillet 2013 les rapports de Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS, et de Stéphane MARTINOT, portant sur la structuration au niveau national de l'enseignement et de la recherche agronomique et vétérinaire.

Ces rapports s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt, et sont des contributions à la concertation de l'ensemble des acteurs.

- Dans son rapport, Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS appelle à une mobilisation pour une meilleure efficacité et coordination de tous ceux qui agissent pour la connaissance et l'innovation agricole, c'est-à-dire à la fois l'enseignement technique, supérieur et la recherche mais aussi les acteurs du développement agricole et agroalimentaire, et ce tant au plan local que national.

Il souligne par ailleurs l'importance d'une meilleure intégration des problématiques agronomiques dans les structures et programmes de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En concertation avec l'ensemble des écoles d'agronomie concernées à travers le territoire, le rapport identifie également une série de missions dont la dimension nationale est prépondérante. Il préconise d'inscrire dans la loi d'avenir le principe de la création d'un nouvel établissement public, pouvant associer les membres actuels d'Agreenium et d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche impliqués dans les mêmes domaines.

- S'agissant du rapport de Stéphane MARTINOT, le rapport insiste sur la nécessité d'une évolution de l'organisation des écoles vétérinaires, passant par la mutualisation de projets et de compétences : enseignement, recherche, activités internationales et fonctions supports.

Afin de faire vivre cette dynamique commune, le rapport préconise la création d'un établissement public administratif auquel se rattacheraient les quatre établissements existants. Cette création devrait selon le rapport se faire tout en maintenant la personnalité juridique et morale des établissements actuels sur leurs sites.

Désormais rendues, ces recommandations vont faire l'objet d'un partage et d'une large consultation, afin d'aboutir en septembre à la présentation par le Ministre de ses décisions en la matière.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr